

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identification du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Neutralisant de base (agitateur; seau)

1.2. Utilisation prévue du produit

Conçu pour absorber, encapsuler et neutraliser rapidement les déversements de base liquide. Non recommandé pour les nitrates métalliques, les cyanures, les sulfures et les oxydants forts. Le contact avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium crée du chlore gazeux. Commence crème/orange à bleu (CONCENTRATION ÉLEVÉE), rouge (CONCENTRATION MOYENNE), puis de nouveau à la couleur crème/orange une fois neutralisé. Disponible en bouteille et en seau, et contenu dans une variété de tissus comme des oreillers, des gaines ou des tampons.

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Fournisseur

Absorbent Specialty Products

30 Hamlet St.,

Pawtucket, RI 02861

T : (401) 722-1177

<http://www.absorbsp.com>

1.4. Numéro d'urgence

Numéro de : (888) 761-4405

téléphone en cas

d'urgence

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH – États-Unis/Canada

Irritation oculaire. 2A H319

Poussières

combustibles

Texte complet des classes de danger et des déclarations de danger : voir la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage du SGH – États-Unis/Canada

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



SGH07

Mot de signal (GHS-US/CA)

: Avertissement

Déclarations de danger (GHS-US/CA)

: Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Mises en garde (GHS-US/CA)

: P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres parties exposées après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.
P305 + P351 + P338 - SI EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et facile à le faire. Continuez à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Informations supplémentaires

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique devraient être suivies. Prévenir

Neutralisant de base (agitateur; seau)

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

l'accumulation de poussière (pour minimiser les risques d'explosion). Évitez de générer de la poussière.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver les affections oculaires, cutanées ou respiratoires préexistantes.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US/CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.2. Mélange

Nom	Identification du produit	% *	Classification des ingrédients GHS
Acide citrique	(N° CAS) 77-92-9	62.25	Irritation oculaire. 2A, H319 Poussières combustibles

Texte complet des phrases H : voir la section 16.

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids/poids (% p/p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients de gaz sont énumérés pourcentage de volume à volume (% v/v).

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

Inhalation : En utilisant une protection respiratoire appropriée, déplacez la personne exposée à l'air frais immédiatement.

Encouragez la personne exposée à tousser, à cracher et à se moucher pour enlever la poussière. Appeler immédiatement un centre antipoison, un médecin ou un service médical d'urgence.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée dans de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et facile à le faire. Continuer à rincer. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : Rincez la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Provoque une irritation grave des yeux.

Inhalation : La poussière peut être nocive ou provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et enflure de la conjonctive.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions d'utilisation normales.

4.3. Indication de toute nécessité de soins médicaux immédiats ou de traitement spécial

En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un moyen d'extinction approprié pour le feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un fort jet d'eau peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Poussière combustible.

Risque d'explosion : Danger d'explosion de poussière dans l'air.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils pour les pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie d'origine chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utilisez de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Neutralisant de base (agitateur; seau)

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de sodium.

Autres informations : Risque d'explosion de poussière.

Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évitez de respirer la poussière. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évitez de générer de la poussière. Retirer les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Équipement de protection : Utilisez un équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment ou PPE) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage avec une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements solides avec des barrières appropriées et empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter la génération de poussière pendant le nettoyage des déversements.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Utiliser un aspirateur anti-explosion pendant le nettoyage, avec un filtre approprié. Ne pas mélanger avec d'autres matériaux. Le nettoyage à l'aspirateur est préféré. Si un balayage est nécessaire, utilisez un coupe-poussière. N'utilisez que des outils anti-étincelles.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle, et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : L'accumulation et la dispersion de poussière avec une source d'inflammation peuvent provoquer une explosion de poussière combustible. Maintenez les niveaux de poussière au minimum et respectez les réglementations applicables. Le contact avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium crée du chlore gazeux.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter le travail. Évitez de respirer la poussière. Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évitez de créer ou de répandre de la poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - NE PAS FUMER.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques Se conformer aux réglementations applicables. Évitez de créer ou de répandre de la poussière. Utilisez un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage anti-explosion. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique devraient être suivies.

Conditions de stockage : Gardez le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conservez dans un endroit sec et frais.

Conservez/Entreposez à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Conçu pour absorber, encapsuler et neutraliser rapidement les déversements de base liquide. Non recommandé pour les nitrates métalliques, les cyanures, les sulfures et les oxydants forts. Le contact avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium crée du chlore gazeux. Commence crème/orange à bleu (CONCENTRATION ÉLEVÉE), rouge (CONCENTRATION MOYENNE), puis de nouveau à la

Neutralisant de base (agitateur; seau)

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

couleur crème/orange une fois neutralisé. Disponible en bouteille et en seau, et contenu dans une variété de tissus comme des oreillers, des gaines ou des tampons.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

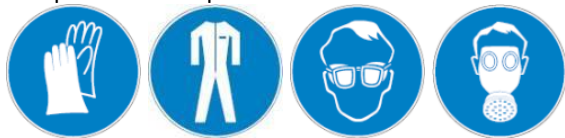
Pour les substances énumérées dans la section 3 qui ne sont pas listées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, incluant : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Particules non classées autrement (PNO) (Sans objet)		
ACGIH É.-U.	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ Fraction alvéolaire 10 mg/m ³ poussière totale
OSHA É.-U.	PEL OSHA (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³ Fraction alvéolaire 15 mg/m ³ poussière totale
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (total) 3 mg/m ³ (respirable)
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière nuisible - poussière totale) 3 mg / m ³ (fraction de poussière respirable nuisible)
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (inhalable) 3 mg/m ³ (respirable)
Québec	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (y compris poussière, particules inertes ou nuisibles - poussière totale)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des fontaines d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurez une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique devraient être suivies. Utilisez un équipement anti-explosion. Utilisez un système de ventilation locale par aspiration ou une ventilation générale par dilution, ou d'autres méthodes de suppression pour maintenir les niveaux de poussière en dessous des limites d'exposition. L'équipement d'alimentation devrait être équipé de dispositifs appropriés pour la collecte de la poussière. Il est recommandé que tout équipement de contrôle de la poussière, tel que la ventilation locale par aspiration, et les systèmes de transport de matériaux impliqués dans la manipulation de ce produit, contiennent des événements anti-explosion, un système de suppression d'explosion, ou un environnement pauvre en oxygène.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée devrait être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène, ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Autre information : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Tapis, gaine tampon ou oreiller orange/crème avec agent de remplissage en poudre cristalline orange clair ou violet clair
Odeur	: Inodore
Seuil d'odeur	: Non disponible

Neutralisant de base (agitateur; seau)

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Manchon : 71 °C (160 °F), remplisseur : 851 °C (1564 °F)
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Eau : 41% à 200 °C (392 °F)
Coefficient de partition : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter** : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles. Des étincelles, de la chaleur, une flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Accumulation de poussière (pour minimiser les risques d'explosion).
- 10.5. Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : Aucun prévu dans des conditions d'utilisation normales.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classée

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classée

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classée

Données DL50 et CL50 : Non disponibles

Corrosion cutanée/irritation : Non classées

Dommage aux yeux/irritation : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classée

Mutagénicité de cellules germinales : Non classée

Cancérogénicité : Non classée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classée

Toxicité pour la reproduction : Non classée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classée

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/blessures après l'inhalation : La poussière peut être nocive ou provoquer une irritation.

Symptômes/blessures après contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et enflure de la conjonctive.

Symptômes/blessures après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions d'utilisation normales.

11.2. Information sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Neutralisant de base (agitateur; seau)

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Données DL50 et CL50 :

Acide citrique (77-92-9)	
DL50 Rat oral	5 400 mg/kg
LD50 Cutané (rat)	> 2 000 mg/kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général : Non classé.

Acide citrique (77-92-9)	
CL50 Poisson 1	1 516 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

Neutralisant de base (agitateur; seau)	
Persistance et dégradabilité	Non-établi.
Acide citrique (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Neutralisant de base (agitateur; seau)	
Potentiel de bioaccumulation	Non-établi.
Acide citrique (77-92-9)	
Log Pow	-1,72 (à 20 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu ou le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales

Information additionnelle : Le conteneur peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Écologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées en fonction de certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui pouvaient ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. En accord avec DOT Non réglementé pour le transport

14.2. Conformément à IMDG Non réglementé pour le transport

14.3. Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport

14.4. Conformément à TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

Neutralisant de base (agitateur; seau)	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger physique - Poussière combustible Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire
Acide citrique (77-92-9)	
Inscrit sur l'inventaire des États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act)	

15.2. Règlements des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques n'apparaissent sur les listes d'états des États-Unis, ou ses composants chimiques ne doivent pas être divulgués.

15.3. Réglementation canadienne

Neutralisant de base (agitateur; seau)

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Acide citrique (77-92-9)

Inscrit sur la liste intérieure des substances de la LIS (liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 03/08/2021

Autre information : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA et du Règlement sur les produits dangereux (RSD) du Canada, DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

Poussières combustibles	Poussières combustibles
Irritation oculaire. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
H319	Provoque une grave irritation des yeux

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement pour des raisons de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA SGH SDS 2015 (Can, États-Unis)